



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mesures en faveur du secteur du tourisme

Question au Gouvernement n° 2918

Texte de la question

MESURES EN FAVEUR DU SECTEUR DU TOURISME

M. le président. La parole est à Mme Olga Givernet.

Mme Olga Givernet. La période que nous vivons est difficile pour tous les Français. Depuis le début, l'État est présent pour nous protéger contre le virus, mais aussi pour anticiper les conséquences de celui-ci et apporter les réponses nécessaires.

Nous sommes ici dans cette assemblée pour préparer l'avenir, un avenir dans lequel nous devons d'abord apprendre à vivre avec le virus, avant de retrouver le cours normal de notre vie. À cette période de l'année, de nombreux Français devraient être en train de prévoir leurs vacances d'été ; nous devrions inscrire nos enfants dans des centres de loisirs, organiser les retrouvailles familiales, acheter les billets de train ou louer les résidences saisonnières.

La période estivale commence mi-juin et, dès le 4 juillet, les enfants seront libres, si toutefois vous nous confirmez le calendrier des vacances scolaires. Les Français ont le droit à cette interruption annuelle. Il faudra se changer les idées, s'offrir des loisirs, goûter à un peu de liberté retrouvée. Je souligne l'incertitude qui pèse sur les restaurants, les cafés, les hébergements hôteliers mais aussi l'ouverture des plages qui, chacun à sa manière, sont une réponse au besoin d'évasion.

Certains de nos concitoyens pourront s'organiser, d'autres auront plus de difficultés à surmonter les contraintes du moment. Notre responsabilité sera d'apporter des réponses à tous.

Monsieur le Premier ministre, pouvez-vous préciser les premières recommandations ainsi que le calendrier envisagé par le Gouvernement pour aider les Français dans l'organisation de cette période estivale ?
(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe MODEM.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Rendez-vous est pris pour la fin du mois de mai afin de tracer des perspectives pour les professionnels du tourisme, les restaurateurs et le secteur des loisirs.

Comme le Premier ministre l'a dit, le caractère progressif du déconfinement est essentiel : il importe de surveiller l'évolution de l'épidémie dans les quinze ou vingt jours qui suivront le 11 mai. Rendez-vous est donc pris pour fin mai : nous pourrions alors présenter des perspectives claires. Vous avez raison, celles-ci sont importantes car les professionnels doivent s'organiser sur le plan professionnel – pour recruter du personnel, reconstituer des

stocks –, mais fixer une date trop tôt aurait pu les amener à prendre des risques, si d'aventure nous avions dû revenir sur cette date. Nous sommes à la tâche, en collaboration avec les professionnels, pour établir des protocoles sanitaires. Les Français, lorsqu'ils voudront souffler, voudront aussi être rassurés sur les conditions d'accueil.

Il faut le dire très clairement, et chacun s'en rend compte, cette saison estivale ne sera pas comme les autres. Le tourisme ne pourra reprendre que de façon concentrique, dans un premier temps avec une clientèle d'ultra-proximité. Les sites qui pourront rouvrir sont les petits musées ainsi que les sites naturels, les parcs et jardins dans les départements dans lesquels le virus ne circule pas de manière active. Ensuite, peu à peu, selon l'évolution du virus, des décisions pourront être prises en vue d'élargir le nombre de sites.

Tout le monde devra pouvoir souffler. Les parlementaires de la majorité, je le sais, ont fait des propositions en faveur d'un tourisme pour tous, notamment afin de développer les chèques-vacances ou de faciliter les déplacements de tous.

Données clés

Auteur : [Mme Olga Givernet](#)

Circonscription : Ain (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2918

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères (M. le SE auprès du ministre)

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères (M. le SE auprès du ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2020](#)

La question a été posée au [Gouvernement](#) en séance, parue dans le journal officiel le [30 avril 2020](#)